

# COLLÈGE ANTOINE GUICHARD



# REUNION PARENTS PROFESSEURS 5<sup>ème</sup>

## lundi 16 septembre 2019 à 17 h 45



- Accueil en salle polyvalente (informations générales )
- Réunion avec les équipes pédagogiques

- 5<sup>ème</sup> 1 : salle 122                      Professeure principale :Mme ROUX
- 5<sup>ème</sup> 2 : salle 102                      Professeure principale : Mme OUDIN
- 5<sup>ème</sup> 3 : salle 111                      Professeure principale : Mme FERRIOL
- 5<sup>ème</sup> 4 : salle 113                      Professeure principale : Mme MARCON
- 5<sup>ème</sup> 5 : salle 201                      Professeure principale : Mme BARITHEL
- 5<sup>ème</sup> 6 : salle 208                      Professeur principal    : M GRANDJEAN
- 5<sup>ème</sup> 7 : salle 112                      Professeure principale : Mme GUILLAUME

# Bienvenue au collège Antoine Guichard (deuxième année )



Un outil de travail très agréable

Un lieu pour « vivre ensemble »

Des règles à connaître et à respecter :

Le respect entre pairs et envers tous les adultes

Le respect des lieux et du matériel

Le respect des règles de sécurité

L'obligation d'avoir constamment son carnet de correspondance

L'application de la loi du 03 août concernant l'interdiction du téléphone portable.

# Quelques caractéristiques



- Effectifs et Structure :
- 746 élèves inscrits à la rentrée / 27 divisions.
- L'inclusion des élèves
- Une classe ULIS, un partenariat avec l'IME du Geysier, un partenariat avec l'IEM de Veauche.
- Les projets et partenariats :
- Une section sportive ULTIMATE, des partenariats avec le basket et le football veauchois.
- La démarche de développement durable
- Un usage raisonné du numérique .... De nombreux projets...

# EFFECTIF- STRUCTURE



- Effectif : 746 élèves attendus
- 6ème : 191 ( 7 divisions ) E/D : 27,30
- 5ème : 203 ( 7 divisions ) E/D: 29
- 4ème : 190 ( 7 divisions ) E/D : 27,14
- 3ème : 162 ( 6 divisions ) E/D: 27
- 27 divisions E/D moyen : 27,60

# Pendant la journée...Les cours et les permanences...La vie au collège.



- **L'emploi du temps :**

26 heures de cours / des groupes en SVT et Sciences Physiques.

Début de la LV2 : allemand ( bi langue ou débutant ), italien, espagnol

- **L'accompagnement personnalisé en 5<sup>ème</sup> :**

- en français (3 professeurs pour 2 classes : 1 h par semaine)

- en mathématiques (3 professeurs pour 2 classes : 1 h par quinzaine )

- **Autres dispositifs :**

- Enseignement LCA : latin ( des élèves de 5<sup>ème</sup> 1 / 5<sup>ème</sup> 5 )

- Section ultimate : 5<sup>ème</sup> 5 / Partenariats Basket Football.

## **Conseils :**

« l'engagement dans la vie du collège » : UNSS, Clubs, Chorale, CVC....

« hygiène de vie » : Ils se lèvent tôt, il faut veiller à leur sommeil. Attention aux écrans! Ils doivent prendre un solide petit déjeuner pour tenir jusqu'à midi.

# La pause méridienne... le service de restauration scolaire

- Le service de restauration géré par l'Intendance, est:
  - ouvert aux parents de 07h45 à 11h15 et de 12h00 à 16h00 . Possibilité de contact par courriel : [secretariat.intendance.0422293p@ac-lyon.fr](mailto:secretariat.intendance.0422293p@ac-lyon.fr)
  - ouvert aux élèves : 07h45 – 08h00, et aux récréations 09h55- 10h10, 13h-14h et de 15h50 – 16h05

Pour: achat et rechargement de cartes, paiement du forfait, paiements divers et renseignements (bourses...)

- Tarif: carte: 3,65€, 3,85 € / ticket, forfait 4 J: de Septembre à Noël: 176,40 €
- Il est possible de modifier le régime de l'élève ( ticket ou forfait 4J) jusqu'au 16 septembre et à chaque changement de trimestre 15 jours avant la date échue. Pas de changement en cours de trimestre.
- Le restaurant scolaire est composé de 4 personnels spécialisés, renforcés le matin et pendant son ouverture les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 11h45 – 13h45
- 1 seul service d'une amplitude de deux heures, les repas sont composés de produits locaux et bio à plus de 70 %. Des repas à thème sont régulièrement proposés aux élèves. L'éveil au goût ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire sont des axes prioritaires des équipes qui associent très souvent les élèves lors d'ateliers ou d'actions diverses ( pesée des déchets , etc..)

# La vie scolaire ( fonctionnement, missions...)



L'équipe d'assistants d'éducation ( 6 temps pleins = 9 assistants d'éducation ) et Mme la CPE encadrent les élèves quand ils ne sont pas en cours.

Cette équipe assure la sécurité des élèves pendant les temps informels : accueil, récréation, pause méridienne, permanences....

La grande majorité des élèves arrive et repart en car ( 7h45 – 17 h 15 )

La sécurité est assurée par: des surveillants, la CPE, les personnels de direction, la police municipale.

**Les heures de permanence :** doivent permettre aux élèves de planifier leur travail et de développer leur autonomie. Ils ont la possibilité de se rendre au CDI, en étude îlots ou silencieuse, au foyer, parfois en salle informatique.

**Les entrées et les sorties :** régime surveillé (8 h - 17 h sauf vendredi 8h 16 h, mercredi 8 h - 12 h ou régime libre : uniquement si vous avez la possibilité de récupérer votre enfant. Les élèves sont toujours accueillis et l'appel est effectué.

# Le travail personnel de l'élève



Il faut s'organiser , utiliser les heures de permanence. Chaque discipline a ses spécificités et chaque enseignant ses exigences.

- « Devoir Faits » :

Le dispositif sera mis en place dès que possible et au plus tard aux vacances de la Toussaint. Il permettra aux élèves volontaires d'être aidés par un professionnel pour leur travail personnel. En 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> on renforcera la méthodologie : « apprendre à apprendre ».

# Besoin d'aide(s) et dispositifs



- En cas de difficulté : ne pas attendre, rencontrer le professeur principal, s'adresser à la vie scolaire, à la direction....
- **PPRE : Programme personnalisé de réussite éducative** répond à un traitement de difficultés ciblées sur une courte période. Contrat entre l'équipe pédagogique, l'élève et la famille.
- **PAP: Projet d'Accompagnement Personnalisé** à mettre en place pour répondre le plus souvent à des troubles ( dys...) qui nécessitent des aménagements pédagogiques.
- **PPS: Projet Personnalisé de Scolarisation** concerne les élèves qui ont une notification de handicap délivrée par la MDPH. Ils ont le plus souvent une aide humaine : auxiliaire de vie scolaire ou du matériel ( ordinateur par exemple...)
- **PAI : Projet d'accueil individualisé** concerne les élèves qui ont un traitement médical suivi et pour lesquels un protocole est mis en place pour l'administration du traitement.

# Les parents d'élèves et le collège ( Savoir où s'informer...)

- Le carnet de correspondance
- Les réunions parents professeurs
- Le bilan trimestriel
- Les télé services : bourses, livret scolaire unique.
- Le cyber collège

Absences, retards....

Suivi des évaluations ( Sacoche ) : évaluation par compétences uniquement

Suivi global : infos régulières sur cyber collège et lettre d'informations par la messagerie cyber collège. ( bi mensuelle)

# Les Parents d'élèves dans les instances.



- INFORMER / S'IMPLIQUER / CO EDUQUER
- Les fédérations de parents d'élèves FCPE PEEP
- Les conseils de classe
- Présence de parents au CESC et au CVC
- La commission permanente
- Le conseil d'administration
- La commission éducative et le conseil de discipline
- Un rendez-vous avec les fédérations de parents avant chaque CA.
- Elections VENDREDI 11 OCTOBRE 2019

# Rappel des salles....



- **Merci de votre attention....bonne suite de réunion.**
- 5ème 1 : salle 122                      Professeure principale :Mme ROUX
- 5ème 2 : salle 102                      Professeure principale : Mme OUDIN
- 5ème 3 : salle 111                      Professeure principale : Mme FERRIOL
- 5ème 4 : salle 113                      Professeure principale : Mme MARCON
- 5ème 5 : salle 201                      Professeure principale : Mme BARITHEL
- 5ème 6 : salle 208                      Professeur principal    : M GRANDJEAN
- 5ème 7 : salle 112                      Professeure principale : Mme GUILLAUME